

RÈGLEMENT DU CONCOURS « LA CHIMIE, TOUT UN ART ! »

Article 1 : Objet

Le concours photographique « La chimie, tout un art ! » est organisé par l'Expérimentarium de Chimie de l'ULB ci-après dénommé « l'Organisateur », Boulevard du Triomphe, 2, ULB CPI 255, 1050 Bruxelles.

Article 2 : Objectif

« La chimie, tout un art ! », organisé à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Expérimentarium de Chimie de l'ULB, est un concours photos destiné à tout public. Il récompense les photos faisant preuve de créativité et de sens artistique, qui montrent que la chimie, science de la transformation de la matière, se décline sous de multiples aspects.

Article 3 : Thématiques

La chimie étant à la base d'objets, de produits, de réalisations essentiels dans des domaines comme l'habillement, l'hygiène, la santé, le transport, l'alimentation, le bâtiment, les loisirs, les sports, etc..., les photos devront montrer un objet, un produit, une situation ou illustrer un ou plusieurs concepts de la chimie.

Article 4 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne, adulte ou mineure, domiciliée ou résidant en Belgique au moment de l'inscription au concours.

Si le participant est un mineur, il participe sous la responsabilité d'un de ses parents ou tuteur légal. Le participant communique le nom du parent responsable lors de l'inscription. L'Organisateur est en droit de demander confirmation au parent responsable et de retirer la candidature du mineur si ledit parent refuse ou ne répond pas.

En cas de participation collective, les mineurs participent sous la responsabilité de l'adulte responsable du groupe.

L'inscription est gratuite.

Les éventuels frais encourus par le participant pour concourir sont à sa charge exclusive.

Le personnel ULB de l'Expérimentarium de Chimie et du Département Infosciences, les membres du réseau des musées de l'ULB et les membres du Jury ne peuvent pas participer au concours.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 5 : Déroulement du concours

La chronologie du concours est la suivante :

Étape 1 - Début des inscriptions et des soumissions de photos le 1^{er} juin 2021

Étape 2 - Clôture de l'inscription et de la réception des photos le 18 octobre 2021 à minuit

Étape 3 - Sélection par le jury des photos lauréates sur base des critères et modalités indiqués à l'article 8

Étape 4 - Du 21 octobre au 3 novembre 2021, le public est invité à voter pour primer une photo par catégorie

Étape 5 - Le 17 novembre 2021 : proclamation des résultats et remise des prix

Article 6 : Organisation du concours

Les participants au concours sont classés en 4 catégories selon ce qui suit :

Catégorie 1 : le participant est un groupe de jeunes en âge d'école primaire (minimum 4 jeunes d'une classe ou association)

Catégorie 2 : le participant est un groupe de jeunes en âge d'école secondaire (minimum 4 jeunes d'une classe ou association)

Catégorie 3 : le participant est un individu âgé de moins de 18 ans au moment de l'inscription

Catégorie 4 : le participant est un individu âgé de 18 ans ou plus au moment de l'inscription

Article 7 : Modalité de participation

L'inscription au concours se fait via le formulaire d'inscription en ligne sur le site sciences.brussels/concoursxc.

Les informations suivantes sont requises lors de l'inscription :

- la catégorie (voir article 6) auquel appartient le participant
- pour une inscription individuelle : nom, adresse, téléphone (facultatif), adresse mail, date de naissance, adresse mail du participant ou, en cas d'inscription d'un mineur, d'un parent ou tuteur responsable.
- pour l'inscription d'un groupe : nom, adresse, téléphone (facultatif), adresse mail de l'adulte responsable du groupe (école/association), noms des jeunes et niveau d'étude.
- le titre de la photo et une description de 5 lignes maximum indiquant le lien à la chimie.

Le participant déposera, au moment de son inscription, une version numérique de la ou des photos au format JPEG, JPG, JPEG-2000, TIFF ou PNG, 2400 px minimum pour le côté le plus long de la photo, résolution de min. 300 dpi.

Les photos couleur et noir et blanc sont acceptées. Le recadrage et les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des

blancs et des couleurs) sont autorisés. Les photos ne peuvent en aucun cas être retouchées (ajout / suppression d'objets).

Chaque participant peut présenter un maximum de 3 photos.

Le participant a le choix de participer en outre, ou non, au concours pour le prix du public. Le fait d'y participer implique l'octroi d'un droit d'usage illimité sur la ou les photos au profit de Facebook (voir les [conditions générales de Facebook](#)).

Article 8 : Jury

Le jury est composé des académiques responsables de l'Expérimentarium de Chimie, de la Coordinatrice du Réseau des Musées de l'ULB, du Coordinateur du Département Infosciences et de 4 personnes ayant des activités artistiques et/ou des compétences en photographie.

Les critères de sélection sont : le respect du thème, les qualités photographiques (composition, esthétique, maîtrise technique) et le coup de cœur.

Le jury récompensera deux photos par catégorie. Les deux photos ayant remporté la plus grande adhésion du jury seront lauréates du concours dans leur catégorie et se verront attribuer symboliquement une « Médaille d'Au » ou une « Médaille d'Ag ».

Le jury se réserve néanmoins le droit de créer des prix supplémentaires, de ne pas attribuer un des prix ou d'en attribuer à plusieurs participants *ex æquo*.

Les décisions du jury seront sans appel.

Seront exclues du concours les photos :

- reçues après la date limite du concours, ou
- contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou
- non conformes même partiellement au présent règlement.

Le jury est tenu par un devoir de réserve quant au contenu des délibérations.

Article 9 : Récompenses

Dans chaque catégorie

- La "**Médaille d'Au**", à savoir un montant de 150 € pour un groupe (catégories 1 et 2) et un montant de 100 € pour un individu (catégories 3 et 4).
- La "**Médaille d'Ag**", à savoir un montant de 75 € pour un groupe (catégories 1 et 2) et un montant de 50 € pour un individu (catégories 3 et 4).
- Le "**Prix du Public**" : Entre le 20 octobre et le 3 novembre 2021, le public pourra voter, sur la [page Facebook de l'Expérimentarium de Chimie](#), pour la photo de son choix dans chaque catégorie. Dans chaque catégorie, la photo qui recevra le plus de voix recevra le "Prix du public" et sera récompensée par un jeu de société à thématique scientifique.

Les photos récompensées seront publiées sur le site Web de l'[Expérimentarium de Chimie](#).

Elles seront imprimées et exposées lors de la célébration des 10 ans de l'Expérimentarium de Chimie à partir du 17 novembre 2021.

Article 10 : Droits intellectuels et droits à l'image

En s'inscrivant au concours, le participant garantit qu'il est l'auteur de la ou des photos présentées et titulaire des droits sur celles-ci.

Dans l'hypothèse où la ou les photos montrent une ou plusieurs personnes physiques identifiables, le participant garantit avoir obtenu l'autorisation de toutes les personnes représentées, pour tous les usages indiqués dans le présent règlement.

Le participant garantit l'Organisateur contre toutes les prétentions que des tiers pourraient faire valoir au titre de droits d'auteur ou du droit à l'image au sujet de la ou des photos qu'il présente.

Sans préjudice de l'application des conditions générales de Facebook en cas de participation au prix du public (voir art 7 ci-dessus), le participant reconnaît et accepte qu'en participant au concours, il accorde à l'Organisateur une licence d'utilisation gratuite, pour 10 ans et pour le monde entier, sur la ou les photos présentées au concours, lui permettant d'utiliser les photos à des fins éducationnelles, scientifiques et promotionnelles en lien avec l'Expérimentarium de chimie, le Réseau des musées de l'ULB et du département Infosciences, la Faculté des Sciences de l'ULB et plus généralement l'ULB. Cette licence comprend le droit de :

- communiquer les photos à tout public sur le site Internet de l'Expérimentarium de chimie, du Réseau des musées de l'ULB, du département Infosciences, de l'ULB, de festivals à caractère scientifique ou autres sites à visée scientifique,
- les exposer dans divers lieux ouverts au public, festivals et autres événements à caractère éducationnel, scientifique et promotionnel,
- les publier dans des publications poursuivant les mêmes fins,
- les intégrer et les archiver dans la base de données de l'Expérimentarium de chimie.

Les photos seront toujours accompagnées du nom de l'auteur·e sauf pour les besoins de leur examen par le jury du concours.

Article 11 : Protection des données à caractère personnel

L'Université libre de Bruxelles (ULB) – avenue Roosevelt 50, 1050 Bruxelles – est le responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la participation au concours.

En cette qualité, l'ULB respecte les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données : Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données collectées par l'ULB sont uniquement traitées pour l'évaluation des photos et, le cas échéant, la remise des prix. Elles sont nécessaires pour pouvoir valider la participation au concours et sont collectées sur une base contractuelle.

Les données suivantes sont concernées : nom, prénom, date de naissance (pour les inscriptions individuelles), adresse, téléphone (facultatif) et adresse mail.

Ces données ne sont détenues que par l'ULB, qui assure les mesures de sécurité adéquates afin d'en garantir l'intégrité et la confidentialité. Elles ne sont pas partagées avec des tiers à l'exception des membres externes du jury. Le personnel de l'ULB y a accès dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de ses missions. Toutes ces personnes sont tenues au respect de la confidentialité pour l'ensemble des données à caractère personnel gérées par l'ULB.

Elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité du traitement, à savoir, pour les candidats non retenus, 3 mois après la fin de la procédure de sélection. Pour les vainqueurs, cette durée est de 12 mois après la fin de la procédure de sélection.

Pour toute question relative aux données à caractère personnel et au traitement qui en est fait par l'Université, le Délégué à la protection des données de l'ULB peut être contacté à rgpd@ulb.be. Cette adresse est également celle par le biais de laquelle les droits en la matière peuvent être exercés, moyennant justification de l'identité du requérant (accès, rectification, effacement, limitation et portabilité), de même que toute plainte sur le traitement desdites données.

Article 12 : Responsabilités

Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité en cas de problèmes de toute nature liés au déroulement du concours.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par l'Organisateur.